



LA CHARTE DES MAITRES D'APPRENTISSAGE

Préambule

Vous avez décidé de devenir maître d'apprentissage et nous vous en remercions.

Devenir maître d'apprentissage, c'est accompagner un jeune dans sa progression pour lui permettre d'acquérir un diplôme et le guider dans la réalisation de son projet professionnel.

La charte d'engagement des maîtres d'apprentissage vous guide dans votre mission d'engagement vis-à-vis de l'apprenti qui intégrera votre entreprise et dans la transmission de compétences professionnelles.

Elle ne se substitue pas aux textes applicables, notamment à la convention collective, aux lois et règlements, aux statuts, aux règlements intérieurs, procédures et instructions qui prévoient leurs propres modalités d'application.

Art. 1 – Faciliter l'intégration de l'apprenti

Al. 1 Prévenir les collaborateurs de son arrivée.

Al. 2 Lui présenter ses collaborateurs, les fonctions de chacun et lui faire visiter les locaux.

Al. 3 Lui expliquer le fonctionnement de l'entreprise et le règlement intérieur.

Art. 2 – Organiser le travail de l'apprenti

Al. 1 Confier des tâches et missions en lien avec le diplôme préparé.

Al. 2 Faire un planning de travail tenant compte du rythme de l'alternance.

Al. 3 L'aider à s'intégrer au monde du travail : horaires, tenue, comportement, travail en équipe, hygiène et sécurité

Art. 3 – Prendre connaissance du travail effectué au CFA

Al. 1 S'informer du programme de la formation et des modalités d'évaluation.

Al. 2 Suivre les résultats de l'apprenti en formation.

Al. 3 Rencontrer régulièrement le tuteur professeur référent.

Art. 4 – Avoir un entretien régulier avec l'apprenti

Al. 1 Fixer des rendez-vous fréquents pour faire le point.

Al. 2 Montrer et expliquer chaque nouvelle tâche à effectuer et en suivre la progression avec des objectifs clairement exprimés.

Al. 3 Renseigner régulièrement le livret d'apprentissage avec l'apprenti.

Al. 4 Être disponible pour répondre aux sollicitations de l'apprenti.

Art. 5 – Transmettre ses compétences et son savoir-faire

Al. 1 Aider l'apprenti à faire le lien entre théorie et pratique professionnelle.

Al. 2 Faire participer l'apprenti aux formations et réunions internes de l'entreprise

Art.6 – Évaluer le travail de l'apprenti

Al. 1 Évaluer le travail réalisé et guider l'apprenti vers l'auto-évaluation.

Al. 2 Faire le point sur ce qui n'est pas acquis et définir des axes de progression.

Al. 3 Évaluer son comportement.

Art.7 – Participer aux réunions / formations du CFA

Al. 1 Assister aux sessions de réunions de suivi des maîtres d'apprentissage.

Al. 2 Faciliter l'élaboration du projet et/ou dossier professionnel s'il y a lieu.

Je soussigné(e)..... reconnais avoir pris connaissance de la charte qui incombe à ma qualité reconnue de maître d'apprentissage. Ainsi, je m'engage à respecter l'ensemble des articles et alinéas correspondant à mon nouveau statut.

Date :/...../.....

Signature du maître d'apprentissage
« Lu et approuvé »